

**Sujet :** [INTERNET]

**De :** William Dayres <dayreswilliam@gmail.com>

**Date :** 15/12/2021 23:42

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

- la disparition des territoires de chasse
- la non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- l'entrave aux travaux d'entretiens.

Voilà pourquoi il ne faut pas agrandir. Je suis entièrement contre